

Euromobiliare IF - Flex High Vol B

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV** (la «Sicav»)

Code ISIN **LU1217780250**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs

Accroissement du capital investi à long terme.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit ses avoirs nets en actions dans une plage entre 0 et 100%.

La partie non investie en actions est investie en obligations et/ou en instruments du marché monétaire, ou en liquidités constituées de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

Le compartiment pourra investir dans toutes les zones géographiques.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 50% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type actions, de type obligataire et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans les pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6. du Prospectus).

Dans la mesure des pourcentages mentionnés ci-dessus le compartiment pourra également investir en parts de fonds réglementés (OPCVM et/ou autres OPC).

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés pour les besoins de la couverture des risques d'une part et en vue d'une efficace gestion du portefeuille de l'autre.

Le Compartiment n'a pas "benchmark".

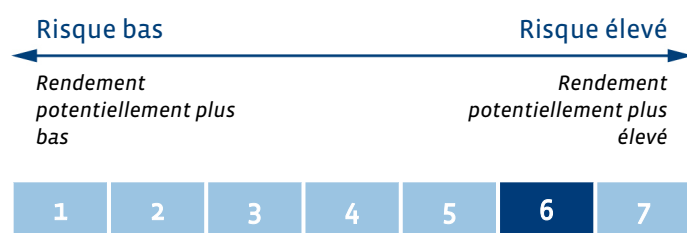
Politique de Distribution

Cette classe B poursuit une politique de capitalisation de revenus.

Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le Compartiment est classé dans la classe 6 sur la base de la plus grande valeur entre sa volatilité passée, si elle est disponible, et la volatilité correspondante à la limite de risque utilisés.
- La dite classe 6 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché actionnaire et obligataire.

- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.
- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:

- risque de crédit: il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement.*
- risque liquidité: dans une situation de stress des marchés, les titres du portefeuille pourraient subir une diminution de leur négociabilité et donc de leur valeur.*

FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Pas prévus
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	0,86%
----------------	-------

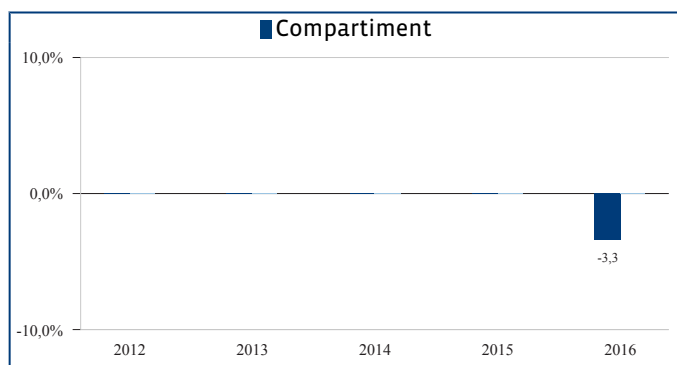
Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

Commissions de performance	Pas prévus
----------------------------	------------

Les *frais courants* se fondent sur une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

PERFORMANCE PASSÉES



- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe B du Compartiment a démarré le 26 mai 2015.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A. (Succursale de Luxembourg)

Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("*Attribution et conversion des actions*") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet www.eurofundlux.lu ainsi qu'auprès des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions. Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav. Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée) sont disponibles au siège social de la Société où ils peuvent être obtenus gratuitement sur demande et ils sont publiés sur le site

[http://www.eurofundlux.lu/storage/sito1/it/Documenti/Politique_de_Rémunération/2016/politique-de-remuneration-fr.pdf]

Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

Législation fiscale

La Sicav est régie par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de la Sicav ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

Le présent document qui contient les informations essentielles pour l'investisseur décrit le Compartiment Euromobiliare International Fund Sicav - Global Bond (classe B) d'Euromobiliare International Fund Sicav, tandis que le prospectus et les rapports périodiques sont rédigés pour l'ensemble de la Sicav.